



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 16 janvier 2023  
N°2023\_1637\_DG75-L002

## AVIS D'EXAMEN

### Demande de fourniture par l'Insee d'un échantillon pour l'Enquête sociale européenne (ESS) – volet français

*Service producteur* : Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po)

**Opportunité** : avis favorable émis le 2 décembre 2021 par la Commission « Démographie et Questions sociales »

Réunion du Comité du label du 19/10/2022 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen
Label d'intérêt général et de qualité statistique	NON
Caractère obligatoire	NON
Période de validité	2023
Publication JO	NON
Périodicité	ponctuelle

### **Descriptif de l'opération**

L'enquête ESS qui existe depuis 2001 représente un vaste dispositif d'enquête comparative et longitudinale sur les attitudes des Européens. Elle s'inscrit dans un dispositif international organisant la collecte conjointe des données dans plus de vingt pays d'Europe dont fait partie la France. Depuis 2013, le dispositif européen ESS a changé, il est devenu une infrastructure de recherche européenne (*European Research Infrastructure Consortium – ERIC*) dans le cadre du programme du « Forum européen sur les infrastructures de recherche » (*European Strategy Forum on Research Infrastructures – ESRI*).

L'objectif premier du dispositif ESS est la production de données concernant l'ensemble des champs de l'analyse des sciences de l'Homme et de la société. Plus précisément, l'objectif est la production, à partir de standards méthodologiques des plus rigoureux, d'un ensemble de données sur les comportements sociaux des citoyens et leurs représentations de la société qui soit comparable à la fois dans le temps et dans l'espace en Europe.

L'enquête est destinée à des résidents – des individus résidant dans des ménages ordinaires – de quinze ans et plus en France métropolitaine. Cette édition procédera à des entretiens selon deux méthodes, l'une en face à face et l'autre en mode autoadministré. Pour les enquêtes en face à face, la taille de l'échantillon final sera de 1 850 individus sur la base d'un échantillon de départ d'environ 6 675. Ce dernier contient un échantillon principal de 4453 individus et 6 réserves de 555 ou 278

individus. Toutes les réserves ne seront pas activées. Pour l'ensemble de la mission, nous demandons un accès à 10 728 individus.

Le mode de passation du questionnaire ESS en France est CAPI (passation face-à-face par ordinateur). Néanmoins, ce dernier peut être amené à évoluer. La durée de passation est d'un peu plus d'une heure. La période de collecte a lieu tous les deux ans, et s'étend sur une période allant de 4 à 5 mois. La prochaine édition, la vague 11, aura lieu en 2023.

Le questionnaire est constitué de modules qui sont conservés à chaque édition, et de modules rotatifs dédiés à des sujets spécifiques. Le questionnaire comporte également des tests méthodologiques portant sur la fiabilité et la validité des différentes formulations de question et/ou des modalités de réponses selon l'approche Multitrait Multimethod. Enfin, le questionnaire contient aussi des renseignements concernant les conditions dans lesquelles s'est déroulé l'entretien. Les questions contenues dans les modules répétés couvrent : l'usage des médias, la politique, la confiance dans les institutions, l'immigration, le sentiment d'insécurité, la santé, la religion, le bien-être, les valeurs humaines et la démographie.

La comitologie est organisée au niveau européen autour d'une assemblée générale, d'un conseil scientifique, d'un conseil méthodologique, de l'équipe de coordination scientifique européenne ainsi que du forum des coordinateurs nationaux.

L'enquête ESS présente une part conséquente de questions répétées à l'identique au cours des différentes vagues. Les appels à concertation auprès de différentes entités comme des partenaires sociaux, des associations de consommateurs ou des institutions de recherche appliquée, ont principalement lieu lors de la soumission des appels à projets pour les nouveaux modules rotatifs.

Dans le cadre de sa mission de diffusion des résultats de l'enquête, la coordination européenne initie des événements scientifiques et des publications à l'issue de chaque édition. Ces événements scientifiques prennent la forme de séminaires de présentation des premiers résultats par les responsables scientifiques des modules rotatifs, ainsi que de conférences thématiques. Les séminaires ont lieu tous les deux ans à l'issue des collectes de données. Au cours des six dernières années, quatre conférences ont été organisées.

L'édition de la vague 11 aura vraisemblablement lieu en début d'année 2023. Les données de l'édition 10 ont été publiées en 2022.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

**Préambule**

- Le Comité du label accorde un avis d'examen favorable permettant la fourniture au service, par l'Insee, en 2023, de deux échantillons aléatoires d'individus issus des bases constituées à partir des fichiers fiscaux (Fideli) pour servir de données de contact d'une part pour la onzième édition de l'Enquête sociale européenne en face à face et d'autre part pour une expérimentation de passation de l'enquête en auto-administré. Le Comité de direction de l'Insee sera informé de cet avis.
- Conformément à la doctrine du Comité de direction de l'Insee encadrant la fourniture d'échantillons probabilistes à des fins de recherche, les opérations d'enquêtes menées dans ce cadre ne sont pas des enquêtes de la statistique publique et ne bénéficient donc pas d'un visa ministériel ni de l'inscription au programme d'enquêtes de la statistique publique publié au Journal Officiel.
- En conséquence, le Comité demande au service de supprimer toute mention relative à un « label de qualité statistique », au service statistique public ou à l'examen du projet par le Comité dans sa communication d'ensemble et plus particulièrement dans les courriers de contact avec les enquêtés (lettre avis, lettre de relance...). Les références à l'Insee seront strictement limitées à la fourniture de l'échantillon probabiliste.
- Le Comité du label rappelle qu'il vérifie plus particulièrement dans ce cadre la qualité du plan de sondage, de la méthodologie aval et des instances de gouvernance du projet. Les remarques formulées sur le questionnaire n'ont valeur que de conseil.

## Remarques générales

- Le Comité rappelle au service qu'il lui revient de s'assurer du respect de la réglementation « *informatiques et libertés* » et de tenir compte des observations énoncées ci-après :
  - Ne faisant pas partie du service statistique public, Science Po doit se conformer au régime de droit commun s'agissant de la protection des données. Si des données sensibles devaient être collectées, Science Po devrait mettre en œuvre la procédure de saisine préalable de la CNIL ou rechercher un autre fondement parmi ceux énumérés à l'article 9.2 du RGPD. Le Comité observe que le dossier ne mentionne pas si une saisine de la CNIL est prévue ;
  - La base légale du traitement n'a pas été indiquée dans le dossier mais semble toutefois être celle du consentement dès lors que le caractère obligatoire n'est pas sollicité ; pour être valable, le consentement doit être libre au sens des dispositions de l'article 4 du RGPD. Cela suppose l'absence de toute contrepartie qui serait de nature à influencer la manifestation dudit consentement. Aussi, les incitations financières, quelle qu'en soit la forme, ne sauraient être conditionnées à la collecte des données à caractère personnel. À toutes fins utiles, il est rappelé que le consentement doit pouvoir être retiré à tout moment par les personnes concernées ;
  - Du fait de la présence de questions « sensibles » au sens de l'article 9.1 du RGPD (état de santé, opinions politiques, croyances religieuses), si le responsable de traitement entend invoquer le bénéfice de l'exception prévue par l'article 9.2.a du RGPD pour permettre la collecte, les personnes devront être informées, précédemment à la collecte, de leur droit de donner, ou non, leur consentement librement et de le retirer à tout moment par la suite. Certaines questions étant directement révélatrices de données sensibles, il est en outre rappelé que seules les informations strictement nécessaires à l'objectif poursuivi doivent être collectées et traitées, conformément au principe de minimisation disposé à l'article 5 du RGPD ;
  - Compte tenu du nombre important de personnes concernées et de la collecte de données sensibles, une analyse d'impact sur la protection des données pourrait devoir être effectuée préalablement à la réalisation du traitement ;
  - Le Comité relève une possible incohérence liée à une référence à un Délégué à la Protection des Données (DPD) extérieur à Sciences Po, dans le document « ESSAA-Annexes.pdf », alors même qu'il existe un DPD à Sciences Po.
- Le Comité note que, dans le cadre d'un basculement de l'enquête vers un mode auto-administré, le champ géographique de l'enquête pourrait intégrer plus facilement la Corse et les Départements et régions d'outre-mer. Il demande que ce point soit instruit lors d'un prochain passage devant le Comité.
- Afin de porter la voix de la France et de partager son expérience sur les thématiques explorées par l'ESS, le Comité invite le service à intégrer la *Core scientific Team*, l'équipe centrale de coordination internationale de l'enquête.

## Méthodologie

- Afin de préparer au mieux le passage de l'enquête à un mode exclusivement auto-administré internet lors de la 13ème édition, le Comité invite le service à s'appropriier la riche littérature relative aux enquêtes multimodes dans la statistique publique<sup>1</sup> et à prendre attache, le cas échéant, avec le Département des méthodes statistiques de l'Insee. Le Comité recommande également au service de s'appuyer sur les constats issus de l'expérimentation de l'ESS11

---

1 Par exemple, les actes des journées de méthodologie statistique 2022.

pour mettre en place et calibrer une stratégie de test plus ambitieuse adossée à la 12<sup>ème</sup> édition. Cette stratégie devra permettre d'identifier des effets de mode et d'instruire la mise en place d'une méthode pour prolonger les séries issues des précédentes éditions de l'ESS réalisées en face-à-face malgré le changement de mode de collecte, si une telle continuité dans les résultats de l'ESS est souhaitée.

- Dans ce contexte de passage à une collecte internet, le Comité demande au service de suivre l'évolution de la non-réponse partielle et de la comparer à celle observée pour les questionnaires papier.
- Le Comité s'est interrogé sur l'interdiction faite aux pays de recourir à l'interrogation par téléphone. Il souhaite être informé plus amplement sur les raisons et les conséquences de ce choix lors du prochain dossier qui sera soumis à son examen.
- Le Comité renouvelle son souhait de voir la méthode de correction de la non-réponse totale évoluer vers un traitement en deux étapes (modélisation de la non-réponse puis calage) en soulignant l'importance accrue de la re-pondération alors que le mode de collecte auto-administré pourrait rendre la structure des répondants plus éloignée de la structure de l'échantillon que le mode de collecte face-à-face.

### Protocole

- Le Comité demande à être informé lors du prochain passage devant le Comité des décisions qui auront été prises en termes de mobilisation des incitations financières pour l'ESS11 et de la mesure éventuelle de leurs effets sur la participation à l'enquête.
- Le Comité constate que les encadrés d'information figurant dans les courriers adressés aux enquêtés apparaissent lacunaires, notamment quant à l'identité et aux coordonnées du responsable du traitement, à la base légale du traitement, ou encore au droit de retirer son consentement à tout moment pour les données sensibles. Le partage des données au sein de la communauté scientifique devrait être également indiqué.

### Questionnaire

- Le Comité rappelle que le temps annoncé pour la réponse au questionnaire auto-administré est élevé par rapport aux standards observés dans la statistique publique ou aux recommandations de la littérature académique<sup>2</sup>. Il demande au service d'être vigilant quant aux conséquences de cette longueur, en amont lors du suivi de collecte, et en aval dans le traitement des abandons, mais aussi dans l'identification d'éventuels effets sur la qualité de la réponse. Il demande à ce que les enquêtés soient informés en début de collecte de la durée de l'interview.
- Le Comité conseille de séparer les individus de moins de 14 ans des plus de 14 ans pour être en mesure de calculer des niveaux de vie.
- Le Comité souligne que la compréhension du libellé de quelques questions est difficile et peut, en sus des biais de désirabilité, affecter la comparabilité des résultats entre les modes et/ou générer des ruptures de série lors du passage à un mode auto-administré exclusif.

---

<sup>2</sup> Galesic M., Bosnjak M. (2009) Effects of questionnaire length on participation and indicators of response quality in a web survey. *Public Opinion Quarterly*, 73, 2, pp. 349-360.

Cape P., Phillips K. (2015) Questionnaire length and fatigue effects: the latest thinking and practical solutions. Available online at: [www.surveysampling.com/site/assets/files/1586/questionnaire-length-and-fatigue-effects-the-latest-thinking-and-practicalsolutions.pdf](http://www.surveysampling.com/site/assets/files/1586/questionnaire-length-and-fatigue-effects-the-latest-thinking-and-practicalsolutions.pdf)

Revilla M., Ochoa C., Ideal and Maximum Length for a Web Survey, *International Journal of Market Research* 2017 59 (5), 557-565

H. Koumarios et A. Schreiber « Conception de questionnaires auto-administrés » Document de travail de l'Insee No M2021/03

## Diffusion

- Le Comité demande à ce que l'information relative à la position des répondants dans la distribution des niveaux de vie N-2 issue de la base de sondage soit conservée dans les fichiers mis à disposition.
- Dans le cas où des résultats issus de l'enquête auto-administrée viendraient à être diffusés en supplément de ceux issus de l'enquête menée en face-à-face, le Comité demande au service d'être très vigilant quant à la communication qui accompagnerait la publication de chiffres potentiellement différents issus de mêmes questions.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen** permettant la fourniture au service, par l'Insee, en 2023, de deux échantillons aléatoires d'individus issus des bases constituées à partir des fichiers fiscaux (Fideli) pour servir de données de contact d'une part pour la onzième édition de l'Enquête sociale européenne en face à face et d'autre part pour une expérimentation de passation de l'enquête en auto-administré. Le Comité de direction de l'Insee sera informé de cet avis.

***Cet avis est valide pour l'année 2023.***

~~~

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS